

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 septembre 2006
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5536^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le mardi 26 septembre 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 26 septembre 2006, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5536^e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Azouz Ennifar, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil, M. Ennifar et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues. »

